

Organismes de charité

Si ces bénévoles avaient été payés pour leur travail au taux moyen en vigueur dans le secteur industriel, ils auraient encaissé 3.5 milliards de dollars pour l'année terminée en février 1980.

A l'occasion de «Consultation '81», l'allocation principale a été prononcée par le secrétaire d'État (M. Fox). Je voudrais vous citer des extraits de ce discours puisqu'un grand nombre des remarques du ministre recueilleront sans aucun doute un vaste appui, compte tenu du caractère non partisan du sujet. Le ministre a dit ceci:

Il y eut un temps où les membres d'organismes de charité voyaient le gouvernement d'un œil plutôt méfiant. Cette méfiance était fondée. Dans certains cas, des organismes qui s'étaient donné pour but de promouvoir certains objectifs valables ont été mis au rancart lorsque le gouvernement a lancé des programmes qui couvraient leur mandat. Devant les résultats de cette démarche, on s'interroge sur son bien-fondé. N'aurait-il pas été préférable d'aider les organismes de charité dans leur démarche au lieu de nous en charger nous-mêmes? C'est une question à laquelle j'estime que nous devrions répondre en cherchant à raffermir les liens entre le secteur du bénévolat et le gouvernement. Je pense que les dirigeants politiques ont commencé à se rendre compte que ce secteur constitue une ressource fort riche pour la prestation d'aide et de services.

Le ministre parlait—je ne voudrais pas citer ses remarques hors contexte—du débat fort controversé, à savoir s'il est bon ou non que le gouvernement accorde un appui financier aux organismes de charité et s'il en résultera une perte d'indépendance et d'initiative absolument vitales dans toutes les activités de ce genre. Pour en revenir à mon idée de «l'aide en nature», j'espère que l'indépendance de ces organismes sera encouragée et favorisée et que leur efficacité s'en trouvera tellement accrue que le gouvernement réduira ses programmes centralistes.

Le ministre a alors exposé certains moyens que pourrait prendre le gouvernement pour venir en aide aux organismes de charité. Voici ce qu'il a dit:

Par exemple, au moyen du régime fiscal. La proposition de concessions mutuelles en est un exemple... A titre de «ministre défenseur» du bénévolat, j'estime devoir garantir que le gouvernement examinera de façon approfondie la proposition de crédit d'impôt des organismes bénévoles nationaux.

● (1610)

Il s'est ensuite tourné vers le problème que pose la définition de l'expression «organisme de charité» qu'utilise Revenu Canada pour décider s'il doit considérer un organisme bénévole comme un organisme de charité. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, cela permet à l'organisme d'émettre des reçus pour les dons aux fins de déduction d'impôt.

Le ministre a déclaré que ses collègues:

... tiennent aussi à faire profiter les organismes bénévoles des résultats des recherches menées par le gouvernement... Le gouvernement établira à cette fin un centre d'information.

Il a aussi déclaré:

Je tiens à ce que le gouvernement élabore de concert avec le bénévolat une politique d'action globale... J'ai demandé à mon ministère d'avoir recours à cette fin aux services de soutien du Programme d'aide aux groupes communautaires, dont j'ai changé le nom à Programme d'action bénévole... Je tiens à souligner que ce changement est loin d'être uniquement esthétique. Nous voulons de tout cœur donner une nouvelle orientation au programme et collaborer avec les bénévoles.

Il a ensuite proposé:

... un moyen commun qui nous permettra de garantir le libre-échange de renseignements entre vos divers organismes et entre ces organismes et le gouvernement.

J'espère, monsieur l'Orateur, que le gouvernement considérera la commission prévue dans le bill comme un moyen de marier les recherches effectuées au cours de nombreuses années et ce que le secrétaire d'État appelle une nouvelle orientation en vue de collaborer avec les organisations bénévoles. Étant donné l'engagement pris par le ministre et la façon dont les organismes bénévoles ont l'habitude de faire progresser les choses, je pense qu'une telle commission pourrait donner des résultats en moins de six mois. Tous les travaux préliminaires ont été effectués et il est temps que le gouvernement respecte son engagement et fasse suite aux éloges qu'il a adressés aux bénévoles en prenant des mesures concrètes pour leur accorder des biens et services et certains encouragements fiscaux.

Cela m'a été confirmé par l'excellent accueil que j'ai reçu au niveau national en faisant circuler cette mesure législative parmi toutes les organisations bénévoles de notre pays. Je crois que le secrétaire d'État et le ministre des Finances (M. MacEachen) ont eu connaissance de cette réaction. Ils seront au courant de l'appui que le bill C-233 a recueilli auprès d'organismes comme l'Association canadienne pour les Nations Unies au Canada, l'Association canadienne pour la santé mentale, l'Ordre de Saint-Jean, l'Association canadienne des paraplégiques, le Frontier College, l'Association canadienne des diabétiques, Inter Pares, l'Organisation nationale de bénévoles, l'Association canadienne d'hygiène publique, SUCO dont nous fêtons l'anniversaire à la Chambre ce matin. Il y en a bien d'autres, mais je voudrais remercier officiellement ces organisations et d'autres pour le cadeau inestimable que leurs tentatives représentent pour nous tous Canadiens.

De même, monsieur l'Orateur, je voudrais indiquer à la Chambre l'appui et l'intérêt que nous témoignent de nombreux organismes plus petits. Dans ma circonscription, des groupes comme le Conseil régional des banquiers canadiens de Kitchener-Waterloo, l'Association des Boy Scouts de Waterloo-Nord, et même une section des Sweet Adelines du Canada ainsi que l'Église mennonite du Canada, pour n'en citer que quelques-uns, ont manifesté leur intérêt, ainsi que bien d'autres particuliers qui voient que l'orientation et l'élan que le gouvernement donne à ce secteur est essentiel à la qualité de vie que nous souhaitons avoir.

J'aimerais poursuivre cette discussion qui, à mon avis, concerne directement la vie d'une grande majorité des Canadiens concernés et engagés, comme l'ont montré les réponses qui nous ont été données à d'autres députés et à moi-même mais, conformément à notre tradition il est temps que la Chambre entende d'autres députés et représentants du gouvernement. Je suis aussi impatient qu'aucun de ces groupes et de ces particuliers dont je viens de parler de connaître la réaction et de savoir quel calendrier on va adopter, car le gouvernement parle beaucoup de cette question depuis de nombreuses années. Toutefois, quelle que soit la décision du gouvernement, de rejeter ou de renvoyer ce bill au comité, j'espère qu'il donnera incessamment un calendrier ou qu'il fixera une échéance indiquant à partir de quand il commencera à prêter son concours à ce secteur.